



Compagnie des experts de justice près la cour d'appel de Nîmes

Enregistré sous le N° 91 30 02955 30
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maison des professions libérales
Allée Norbert Wiener – Parc Georges Besse – 30900 Nîmes

FORMATION A L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Objectifs

- Découvrir l'organisation judiciaire et les règles de la procédure expertale
- S'imprégner de l'environnement judiciaire
- Connaître les obligations et la déontologie de l'expert
- Acquérir des connaissances pour savoir conduire une expertise judiciaire

Public

- Les experts de justice inscrits sur une liste de cour d'appel
- Les professionnels salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de l'expertise judiciaire

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Dates

- Jeudi 05 mars 2020 (7 heures)
- Vendredi 06 mars 2020 (7heures)

Coût

FORFAIT POUR LES 2 JOURS

- 300 € pour les membres de la Compagnie
- 500 € pour les non membres

(non assujettis à TVA)

Lieu

Salon panoramique du Tribunal de Grande Instance de Nîmes

PROGRAMME DU JEUDI 05 MARS 2020

08h30 Accueil des participants

09h00 Ouverture de la session de formation
par M. Gilles Rolland, Magistrat de la cour d'appel de Nîmes chargé du suivi administratif des experts de justice

Présentation de la Compagnie des experts de justice
par Mme Pascaline FOSTYK, Présidente de la Compagnie des experts, expert-comptable, commissaire aux comptes

09h15 Organisation de la justice en France
Les principes fondamentaux du droit applicable à l'expertise
Les attentes du magistrat, relation magistrat / expert
par M. Gilles ROLLAND Magistrat de la cour d'appel de Nîmes chargé du suivi administratif des experts de justice

12h00 Fin de la matinée de formation

13h55 Reprise de la formation

14h00 Le contrôle administratif des experts, l'utilisation du titre d'expert
par M. Gilles ROLLAND Magistrat de la cour d'appel de Nîmes chargé du suivi administratif des experts de justice

14h30 L'expertise dans la procédure pénale
par M. Nicolas DELPIERRE, Vice-président de l'instruction au TGI de Carpentras

15h30 Les honoraires dans l'expertise au pénal, présentation de CHORUS
par Mme Sylvie CAMPSEVEUX, Secrétaire Générale de la Compagnie des experts, expert en écritures et documents

15h45 Pause

16h00 Le statut social et fiscal de l'expert
par M. Sébastien BUFI, Administrateur de la Compagnie des experts, Expert-comptable, Commissaire aux comptes

17h00 présentation de la dématérialisation de l'expertise - OPALEXE
par M. Erwan GONTHIER, Administrateur de la Compagnie des experts, expert en bâtiment

17h30 Clôture de la première journée

Tel : 04.30.67.83.68 – Fax : 04.13.33.17.40

E-mail : secretariat@cej-ca-nimes.org – Site internet : <http://www.cej-ca-nimes.org>

Association créée le 4 juin 1953, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret du 16 août 1901

Inscrite au répertoire des associations de la Préfecture du Gard sous le numéro W302000318 – SIRET n° 509 161 964 00028

Compagnie adhérente du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J.)



Id. DD 0071783



Compagnie des experts de justice près la cour d'appel de Nîmes

Enregistré sous le N° 91 30 02955 30
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Maison des professions libérales
Allée Norbert Wiener – Parc Georges Besse – 30900 Nîmes

FORMATION A L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Objectifs

- Découvrir l'organisation judiciaire et les règles de la procédure expertale
- S'imprégner de l'environnement judiciaire
- Connaître les obligations et la déontologie de l'expert
- Acquérir des connaissances pour savoir conduire une expertise judiciaire

Public

- Les experts de justice inscrits sur une liste de cour d'appel
- Les professionnels salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de l'expertise judiciaire

Prérequis

Avoir suivi la journée de formation du 05 mars 2020

Dates

- Jeudi 05 mars 2020 (7 heures)
- Vendredi 06 mars 2020 (7heures)

Coût

FORFAIT POUR LES 2 JOURS

- 300 € pour les membres de la Compagnie
- 500 € pour les non membres

(non assujettis à TVA)

Lieu

Salon panoramique du Tribunal de Grande Instance de Nîmes

PROGRAMME DU VENDREDI 06 MARS 2020

08h30 Accueil des participants

09h00 La pratique de l'expertise judiciaire civile (1^{ère} partie)
par Me Charles FONTAINE, Avocat au Barreau de Nîmes

La pratique de l'expertise judiciaire civile (2^{ème} partie)

- ✓ la désignation, l'acceptation de la mission / récusation, la consignation, l'ccedit

par M. Frédéric PERNON, Vice-président du Dpt de l'Ardèche pour la Compagnie des experts, expert en sylviculture et en estimations immobilières

La pratique de l'expertise judiciaire civile (dernière partie)

- ✓ les travaux d'expertise, le recours à un sapiteur, le pré-rapport ou compte-rendu, les dires

par Mme Béatrice FAUCON, Vice-présidente du Dpt du Gard pour la Compagnie des experts, expert en estimations immobilières

12h00 Fin de la matinée de formation

13h55 Reprise de la formation

14h00 La rédaction du rapport d'expertise

par Mme Nadejda SMIRNOVA, Administratrice de la Compagnie des experts, expert traductrice interprète

15h00 Les honoraires

par M. Alain LASSERRE, Président d'honneur de la Compagnie des experts, expert en bâtiment

16h00 Pause

16h15 Les obligations de l'expert, responsabilité et assurance

par M. Alain LASSERRE, Président d'honneur de la Compagnie des experts, expert en bâtiment

17h15 Clôture de la formation

Tel : 04.30.67.83.68 – Fax : 04.13.33.17.40

E-mail : secretariat@cej-ca-nimes.org – Site internet : <http://www.cej-ca-nimes.org>

Association créée le 4 juin 1953, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret du 16 août 1901

Inscrite au répertoire des associations de la Préfecture du Gard sous le numéro W302000318 – SIRET n° 509 161 964 00028

Compagnie adhérente du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J.)



id. DD 0071783